

Programme de membrariat d'Espace MUNI | Grille tarifaire 2023



La cotisation des membres est établie par l'assemblée générale et est payable annuellement à la date d'adhésion du membre.

- La cotisation des membres est établie par l'assemblée générale et est payable annuellement à la date d'adhésion du membre.
- La cotisation annuelle permet d'inscrire toutes les actrices et tous les acteurs travaillant pour la municipalité, la MRC ou l'organisme à titre de membres.
- La municipalité dont la MRC est membre de l'organisation verse une cotisation à 50 % du tarif régulier.

Catégorie	Augmentation des tarifs d'adhésion	
	Tarifs 2022	Tarifs 2023 *
1 à 4 999 individus	80,00 \$	85,00 \$
5 000 à 9 999 individus	162,00 \$	170,00 \$
10 000 à 19 999 individus	242,00 \$	255,00 \$
20 000 à 49 999 individus	325,00 \$	340,00 \$
50 000 à 99 999 individus	652,00 \$	685,00 \$
100 000 à 199 999 individus	1 124,00 \$	1 180,00 \$
200 000 à 299 999 individus	1 629,00 \$	1 710,00 \$
300 000 à 399 999 individus	3 259,00 \$	3 420,00 \$
400 000 à 599 999 individus	4 889,00 \$	5 135,00 \$
600 000 individus et plus	8 148,00 \$	8 555,00 \$
Organisme national et institutionnel	205,00 \$	215,00 \$
Organisme régional et local	80,00 \$	85,00 \$
Individu	80,00 \$	85,00 \$

* Les tarifs 2023 seront en vigueur à partir de 1^{er} janvier 2023.